

Conseil d'établissement du Mont-sur-Lausanne



Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne

Collège du Mottier B 1052 Le Mont-sur-Lausanne

PROCES-VERBAL Séance du jeudi 15 juin 2017

19h30 - 21h15

Présents :	M. Philippe Somsky Mme Laurence Muller Achtari M. Philippe Jeanfavre M. François Barrat Mme Roxane Berger M. Alain Bugnon M. Delphine Hilty Mme Sandra Cibert Prod'hom Mme Véronique Luethi Scepovic M. Thierry Wolters	Président Représentante communale Représentant civil Représentant civil Parent d'élève Parent d'élève Parent d'élève Représentante scolaire Représentante scolaire Représentant scolaire	(PS) (LM) (PJ) (FB) (RB) (AB) (DH) (SC) (VL) (TW)
Excusés :	M. Ettore Morelli	Représentant civil	(EM)
	M. André Guex	Représentant communal	(AG)

Mme S. Jaton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 30 mars 2017
- 2) Communication de la Municipalité
- 3) Communication de la Direction
- 4) Transport scolaire 2017-2018
- 5) Répartition des périodes
- 6) Adresse de contact
- 7) Divers et communications individuelles

M. P. Somsky, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du PV du 30 mars 2017

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

PS présente le projet LIFT. Le projet LIFT est un projet de prévention des risques de non insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves qui n'ont pas toutes les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. Il est proposé aux écoles secondaires, sur l'ensemble de la Suisse.

L'élément principal facilitant cette future insertion est la familiarisation au monde du travail grâce aux places de travail hebdomadaire : les jeunes qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise de leur région, quelques heures par semaine, en dehors de leur temps scolaire. Sélectionnés en fonction de critères préalablement définis, les élèves sont par la suite préparés, accompagnés et suivis par une personne de référence, afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel.

L'organisation, le développement, la mise en place, le financement et le suivi de tout projet local LIFT incombent aux écoles partenaires qui ont décidé de mettre en place LIFT. Chaque école partenaire s'entoure d'autorités compétentes en la matière (commune, corps enseignant, association, etc.) qui vont pouvoir les aider dans le développement et la pérennisation de leur projet local. A chaque étape, ces écoles partenaires sont soutenues et accompagnées par le centre de compétences LIF. La commune a quelques places pour accueillir des élèves.

WOT: explique que Monsieur Benoît Pythoud, doyen 9S à 11S, travaille en partenariat avec une éducatrice du Home chez nous. Dans le canton, les enfants 10S et 11S sont concernés. Monsieur Pythoud sera invité lors d'une prochaine séance.

PJ: Relève que travailler entre 2-4 heures par semaine n'est pas idéale. Un stage d'un mois permettrait de créer un lien entre l'entreprise et l'école. Il parlera de ce projet à la société industrielle commerciale nord lausannois (SICNL). Cette société défend les intérêts des entreprises auprès des institutions locales, régionales et cantonales et facilite la visibilité des entreprises au sein de la région.

PS : demande que les membres parlent de ce projet autour d'eux, trouvent des solutions et tous ensemble créer un réseau.

PS : propose de faire un Salon des métiers communal. La commune a un très grand potentiel en entreprise. Il souhaite une présentation aux élèves 10S-11S.

PJ: Il parlera de ce projet à la société industrielle commerciale nord lausannois (SICNL).

PS: UAPE du Grand-Mont: un seul recours a été déposé. Il a été levé. Les opposants peuvent déposer un recours auprès du Tribunal cantonal. Si la procédure tarde, l'EFAJ devra trouver d'autres solutions provisoires. Elle gérera la communication aux parents. Une explication quant aux locataires des appartements protégés sera peut-être apportée.

3. Communication de la Direction

TW: Les enclassements partiront le vendredi 16 juin 2017 en courrier A. Dans un souci de transparence, l'enclassement 2018 y figure pour les enfants 1P à 5P. Les zones de recrutement figureront sur le site internet de l'école. La priorité sera donnée au nombre d'élèves par classe. Le but à terme est d'avoir une UAPE par collège.

Selon les horaires des classes de la rentrée, les élèves 7-8P n'auront plus congé un aprèsmidi par semaine mais commenceront un jour à 8h35. Afin que les élèves 9-11S puissent se rendre aux appuis entre midi, aucun cours ne sera planifié durant cette période. L'équilibre pédagogique sera respecté.

4. Transport scolaire 2017-2018

PS: L'information sur la nouvelle organisation des transports scolaires est jointe dans les envois des enclassements. L'objectif est de réduire les temps d'attente et de trajets. Les enfants habitant à moins de 600m du collège ne pourront plus prendre le bus. Les élèves 5P-11S pourront se procurer l'abonnement Mobilis 2 zones à moitié prix. La commune subventionnera à hauteur de 50%. La commune incite à la mobilité douce.

RB : Les futurs 1P ont pu participer à l'atelier CarPostal. Le but était de se familiariser avec un bus scolaire. Les règles de comportement éditées par CarPostal se trouvent sur le site internet de l'aPé

5. Répartition des périodes

TW propose de créer une commission lors du prochain CE. Elle aura pour but d'étudier la manière dont les heures d'école sont réparties sur la semaine (4+3 ou 5+2,...)

6. Adresse de contact

Une adresse mail sera créée. conseildetablissement@epslemont.ch

7. Divers et communications individuelles

Réfectoire :

DH : Certains parents trouvent que le secrétariat est trop rigide pour l'annulation des repas.

TW: Le secrétariat transmet les chiffres à 8h00 pour la préparation des repas.

RB : Il y a beaucoup de retour négatif sur les menus.

PS: en parlera avec Novae.

PS : Pour régler le problème des écrans durant le repas, un point sera ajouté au règlement.

TW: Met en garde, il serait judicieux de bloquer la tranche horaire 12h00-12h30 sans appareil multimédia dans le réfectoire.

AB : Le congé d'établissement du 30 juin 2017 a été annoncé très tardivement.

TW: Les congés d'établissement seront annoncés par courrier courant septembre.

Les prochaines séances sont fixées au jeudi 5 octobre et 7 décembre 2017 à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h15.

Le président : La secrétaire

P. Somsky S. Jaton